



<<Service Description: Advanced Services – Fixed Price>>

<<Cisco Knowledge Transfer Service for EPN – Remote (ASF-SP1-G-EPN-KTER)>>

Description de service : Services avancés – Prix fixe

Service de transfert des connaissances Cisco pour EPN - à distance (ASF-SP1-G-EPN-KTER)

Le présent document décrit les Services avancés à prix fixe : Service de transfert de connaissances Cisco pour EPN - à distance.

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, ce document est intégré à votre contrat-cadre de services (MSA), à votre contrat de services avancés (ASA) ou à tout autre contrat de service conclu avec Cisco (le « Contrat-cadre »). Si aucun Contrat-cadre de ce type n'a été conclu entre vous et Cisco, la présente Description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales, accessible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de service couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat-cadre de revente »). Si le Contrat cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou des conditions générales analogues, la présente Description de service est régie par les conditions générales du Contrat cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, accessible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit à ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la prestation de ce Service est celui établi entre vous et votre Revendeur agréé Cisco. Votre Revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d'autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Service de transfert des connaissances Cisco pour EPN - à distance

Résumé du service

Cisco fournira le Service de Transfert de Connaissances pour EPN - à distance en vue d'offrir au client les connaissances nécessaires sur les aspects de l'architecture, de la mise en œuvre et du déploiement limités à une (1) plateforme Evolved Programmable Network (EPN) Cisco. La prestation du service à distance sera effectuée par l'intermédiaire de Cisco WebEx.

Services

- Transfert de connaissances sous la direction d'un instructeur

Lieu de la prestation

- Les Services sont fournis à distance par l'intermédiaire de Cisco WebEx.

Transfert de connaissances sous la direction d'un instructeur

Responsabilités de Cisco

- Désigner un interlocuteur unique (le « Coordinateur de transfert de connaissances Cisco ») pour travailler avec le Client; il sera chargé de la planification et de la gestion de l'inscription des participants et des avis courriel.
- Fournir un (1) atelier par l'intermédiaire de WebEx dirigé par deux (2) instructeurs pendant quatre (4) jours consécutifs de quatre (4) heures, pour la formation d'un maximum de dix-huit (18) participants désignés par le Client. Les Services seront remis au plus tôt quinze (15) jours ouvrables après l'acceptation du Bon de commande. L'atelier comprend le programme suivant pour la série Cisco NCS 6000, la série Cisco NCS 5500, la série Cisco NCS 5000 ou la série Cisco ASR 9000 :
 - Architecture et conception du réseau Cisco reposant sur EPN
 - Redondance et haute disponibilité
 - Meilleures pratiques en matière d'approvisionnement et de configuration de réseau
 - Gestion de réseau, mise à niveau et surveillance logicielle
 - Fondamentaux de Cisco IOS-XR et de IOS-XR virtualisé
 - Directives en matière de déploiement
 - Principes de dépannage - Sécurité d'infrastructure
 - Sujets IOS-XR avancés : provisionnement automatique, hébergement d'application et suivi par télémétrie
- Générer et fournir au Client un lien WebEx à utiliser lors des quatre (4) jours de transfert des connaissances.

Responsabilités du Client

- Désigner un interlocuteur unique (le « Contact du client ») qui se chargera de coordonner et de transmettre toutes les communications de Cisco, en ce compris les avis d'inscription des participants et les avis par courriel.
- Collaborer avec Cisco pour planifier l'atelier de formation et fournir la connectivité Internet appropriée pour permettre aux participants d'assister à l'atelier par le biais de WebEx.
- Désigner au maximum dix-huit (18) participants qui seront présents à l'atelier de transfert de connaissances prévu.

Responsabilités générales du Client

- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont supposés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les Services réalisés par Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.
- Identifier le personnel du Client et définir le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de planification et de conception de l'architecture et les spécialistes en ingénierie de réseau.
- Veiller à ce que le personnel du Client soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux sessions de collecte d'information prévues (entretiens, réunions d'analyse ou conférences téléphoniques par exemple).
- Le Client comprend et convient expressément que les Services fournis par Cisco comprennent conseils, assistance et orientation techniques seulement.
- Il incombe au Client de déterminer ses besoins. Ce dernier conserve la responsabilité globale pour l'ensemble de l'impact des processus métiers et les mises en œuvre de changement de processus.
- Avant le début des Services, le Client fournira la documentation et les renseignements décrivant brièvement l'architecture du réseau ainsi que ses objectifs et exigences.
- Le Client comprend et accepte expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes.
- À l'exception des discussions interactives pendant la formation, le client comprend que le Service exclut toute personnalisation du contenu du cours, et que toute autre formation spécifique supplémentaire sortant du champ d'application du contenu prévu devra être achetée dans le cadre d'un autre énoncé des travaux.
- Les renseignements fournis par Cisco ne peuvent pas être enregistrés ou diffusés de façon interne ou externe sans le consentement de Cisco.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Client par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente description de service.